

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2015

<b>Membres en exercice :</b> 34	Date de la convocation: 12/05/2015 <i>L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i>
<b>Présents : 28</b>	
<b>Votants: 29</b>	<b>Présents :</b> Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL, Edith ALBERT, Pierre BARDY
<b>Pour: 29</b>	
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Représentés:</b> Michaël ANDERS par Marc COINTRE, Jean-Pierre BARTHES par Yves FRAISSE, Francine MARTY par Yves ROBIN, Luc SALLES par Marie-Aline EDO <b>Présents non votants :</b> Francis BARSSE, Marc COINTRE, Guy ROUCAYROL <b>Excusés:</b> Marylène FAIVRE, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Robert SOUQUE <b>Absents:</b>

### Objet: Convention cadre entre la CCI et le Pays

Un partenariat est mis en place entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont le champ d'intervention est défini dans le cadre de sa stratégie 2014-2020, « Vivre ensemble au Pays », et la CCIT de Béziers, dont la volonté est de promouvoir les entreprises et les territoires, de contribuer au développement du tissu économique de l'OUEST Hérault.

Ces actions ne pouvant porter leurs fruits qu'à moyen et long terme, les parties ont la volonté d'instaurer un partenariat durable entre elles.

La convention cadre a donc pour objet de fixer les conditions, les modalités et les engagements respectifs de la CCI et du Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le but de mener des actions communes telles que fixées dans cette convention et, plus précisément par le moyen d'une annexe portant sur un plan d'actions annuel.

La CCI de Béziers et le Pays Haut Languedoc et Vignobles conviennent de coopérer sur les actions prioritaires, portant respectivement sur :

- L'accompagnement des entreprises dans toutes les phases de leur cycle de vie (conseil, formation...),
- La mise en réseau des entreprises et le soutien aux filières,
- La qualification et la formation des professionnels du tourisme,
- L'observation économique du territoire.

La CCI et le Pays Haut Languedoc et Vignobles conviennent de coopérer selon les modes d'intervention suivants :

- Information, sensibilisation et formation des entreprises et des collectivités,
- Organisation de démarches et opérations collectives (événementiels, démarches qualité...),
- Elaboration et diffusion d'outils (analyse économique des territoires, données chiffrées sur les entreprises, diagnostic et management environnemental, etc.),
- Valorisation des bonnes pratiques exemplaires, innovantes, complémentaires ou transférables,
- Communication via sites internet, conférences de presse... sur les actions menées en commun.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur la convention entre la CCI et le Pays,
- et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_14-DE

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la convention entre la CCI et le Pays, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 21 mai 2015 ;

Le Président,



Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_14-DE